

ABSO 11

ABSORBANT SPÉCIAL DES HYDROCARBURES
DÉVERSER ACCIDENTELLEMENT
SUR LES PLANS D'EAU
USAGES PROFESSIONNELS



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

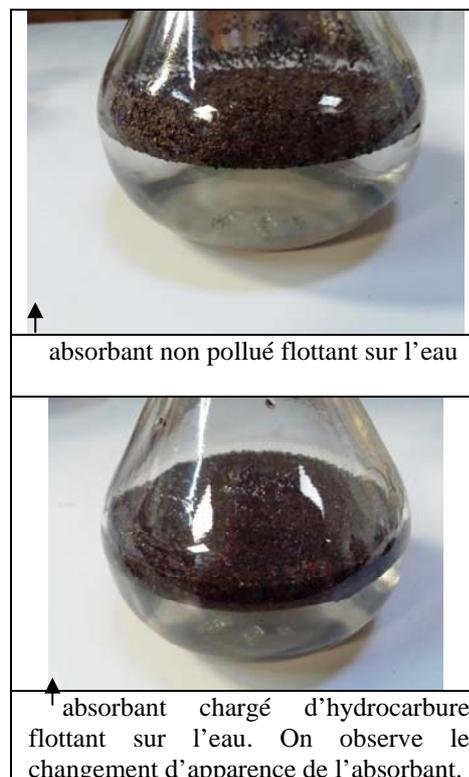
Granulés traités par des fonctions hydrofuges.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- ÉTAT PHYSIQUE : Granulés
- MASSE VOLUMIQUE apparente : 100 g/l +/- 30 g/l environ
- RÉACTION CHIMIQUE : Neutre.
- COULEUR : Brun
- INFLAMMABILITÉ : Ininflammable.
- BIODÉGRADABLE : Se détruit facilement.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- INERTE, NEUTRE.
- Parfaitement neutre, non abrasif.
- **Hydrophobe** : flotte sur l'eau sans en absorber.
- Présente un pouvoir d'absorption élevé et rapide des hydrocarbures légers et lourds.
- **Retient les hydrocarbures sans s'immerger lorsqu'il est saturé.**
- Utilisation **préventive** ou **curative**.
- S'applique également à la lance pour les grandes étendues.
- Selon la nature du polluant à absorber : (valeurs moyennes transmises à titre indicatif)



↑ absorbant non pollué flottant sur l'eau

↑ absorbant chargé d'hydrocarbure flottant sur l'eau. On observe le changement d'apparence de l'absorbant.

Eau, fluides aqueux	Sans absorption
Hydrocarbures, fuels légers	100 grammes (1 litre) absorbe 600 à 800 grammes (soit 1 litre environ d'hydrocarbures)
Hydrocarbures lourds, fuels lourds	100 grammes (1 litre) absorbe 500 à 600 grammes (soit 0,8 litre environ d'hydrocarbures)

- Permet de circonscrire et d'enlever les débordements ou renversements accidentels d'hydrocarbures, d'huiles.
- Trouve son emploi dans les services de sécurité, service de l'équipement, installations portuaires, unités de stockage et de transport d'hydrocarbures, ateliers de mécanique et d'usinage, garages, stations services, transporteurs, sécurité routière, industrie, etc....



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Présentation en sac, seau plastique ou fût ouverture totale permettant de recueillir ensuite les granulés souillés par les hydrocarbures :

Petits déversements :

- Appliquer par épandage de l'absorbant en couche mince.
- Renouveler au fur et à mesure de sa saturation en produit à éliminer.
- Attendre l'absorption totale : l'absorbant agglomère les hydrocarbures sans absorber l'eau. Rétenion de l'hydrocarbure dans l'absorbant à la surface de l'eau : l'absorbant saturé change de couleur.
- Ramasser l'absorbant saturé à l'aide d'un râteau ou d'un tamis approprié.

Pour une application sur une grande étendue d'eau :

- Projeter l'absorbant à la lance (6 à 8 bars) sur la surface polluée.
- Renouveler au fur et à mesure de sa saturation en produit à éliminer.
- Attendre l'absorption totale : l'absorbant agglomère les hydrocarbures sans absorber l'eau. Rétenion de l'hydrocarbure dans l'absorbant à la surface de l'eau : l'absorbant saturé change de couleur.
- Ramasser au tamis ou à la pompe les granulés d'absorbant pollués.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- ❑ suivant le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Stocker dans un emballage bien refermé

NOTA : En cas de renversements accidentels sur sols, trottoirs, chaussées, routes, de produits de caractère glissant (huiles, graisses, hydrocarbures, etc...), après avoir enlevé complètement l'absorbant et avant de rendre au trafic, vérifier que la surface n'est plus imprégnée de produit. En effet, avec l'eau, la pluie, une surface imprégnée peut donner lieu à un phénomène d' « aquaplanning ». Dans ce cas, terminer par un nettoyage à l'aide du dispersant spécial surface bitumée **DISPER HR**.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an.

En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.